

Objet : Procès verbal de l'assemblée générale de l'association « les Jardins Laurentins » du 13 novembre 2015.

1/ 23 des membres de l'association sur 31 sont présents lors de l'assemblée générale, 5 membres de l'association ont rédigé des procurations pour se faire représenter lors des votes de l'assemblée générale.

Le président ouvre la séance. Il remercie les adhérents et Monsieur le maire pour leur présence en nombres sachant que pour certain, au vue des contraintes du quotidien, il n'est pas facile de se libérer. Le président cède la parole à Monsieur Alain Got, maire de Saint Laurent de la Salanque.

Monsieur le maire félicite les jardiniers pour la propreté des jardins et de fait la contribution qu'ils apportent à la bonne image de la ville. Il remercie Monsieur Jean Frade pour son action au profit des jardins familiaux. Il espère continuer le développement du site en 2016 et ainsi boucler la dernière tranche des 14 parcelles non encore réalisée. Il a bien conscience de la forte demande de la part des laurentins pour l'attribution d'une parcelle. Il remercie le président pour son action et souhaite maintenant une meilleure stabilité à l'association. Il réaffirme sa volonté de soutenir l'association au travers des moyens techniques de la commune. Il est désolé pour la période d'insécurité et les actes de vandalismes qui ont ponctués l'année passé mais là aussi il nous garantie son soutien. Monsieur le maire remercie une fois de plus les jardiniers, souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année et donne rendez vous à tous pour la grillade de printemps à laquelle il sera présent. Il rend la parole au président.

2/ Lecture de l'ordre du jour :

- Rapport moral, bilan de l'année écoulée.
- Point financier 2015, projets 2016.
- Rappels sur les statuts et le règlement intérieur.
- Élection du bureau.
- Tour de salle.
- Appel à cotisation.

3/ Rapport moral, bilan de l'année écoulée :

Dans un premier temps il faut avoir conscience de la chance qui nous est donnée à chacun d'entre nous de pouvoir exploiter cette petite parcelle de terrain clos avec l'eau à volonté et sous pression, une cabane et pour en définitive pas si cher que ça. Charge à nous de continuer de toujours plus mettre en valeur ce bien

Actions à mener :

- Éviter d'emprunter les chemin après les pluies en tous cas tant que ceux ci sont encore humides,
- Limiter la hauteur des pare-vents à 1,20, ce qui correspond à la hauteur des clôtures intérieures,
- Prendre soins d'être présent lors des travaux des communs. Le principe est simple conformément au calendrier affiché, sortir le container à ordures le samedi avant 9h00 et le rentrer une fois le service de

ramassage effectué, un arrosage impérativement le WE durant les périodes « chaudes » (un deuxième le cas échéant) et durant la semaine (jour au choix de l'équipe) un travail particulier qui en général est indiqué au tableau (tonte, désherbage, débroussaillage ... ou autre),

- mise en peinture des « cazot » et réfection des toitures (Curatif et préventif),
- la culture des arbres fruitiers en espalier est autorisée dans les parcelles,
- la culture de la vigne si elle se fait le long des clôtures doit se faire non pas en godet mais en cordon.
- En ce qui concerne la culture en treille sur le devant des « cazot », un article pour normer le format sera rédigé et inclus dans le règlement de l'association,
- maintenir l'effort sur le composteur, attention aux déchets non végétaux,
- maintenir également l'effort sur l'ouverture et la fermeture du portail, pour l'instant c'est parfait,
- le co-jardinage semble bien fonctionner, le principe et les règles sont maintenues.

Sécurité du site. Cet été à ma connaissance il n'y a pas eu de vol ni de dégradation. Toutefois soyons vigilant, ne laissez rien traîner sur les parcelles ni dans les cabanes qui aurait une quelconque valeur directe ou à la revente (voire même laisser le cabanes ouvertes- conseil des gendarmes).

- Fermeture à clefs du portail quel que soit l'heure de la journée pour la dernière voiture quittant le site.

4/ Point financier 2015

Mme Julia Figueira, trésorière de l'association prend la parole :

- Le compte courant de l'association est créditeur de 577€.
- le livret A de l'association est créditeur de 4000€.

Question à l'assemblée pour le maintien des cotisations à 80€ est mis au vote à mains levées :

Ont voté pour 28

Ont voté contre 0

Se sont abstenus 0

La maintien des cotisations à 80€ est adoptée.

Budget prévisionnel pour l'année 2016 :

Solde des comptes	+4577€
Ressource cotisation	+2480€
Immobilisation	-930€
Assurance	-520€
Extension chalet	-1500€
Toilettes et consommables	-550€
Coin grillade	-700€
Peinture et couverture	-700€
Assemblée générale	-120€
Résultat	+2037€

5/ Rappels sur les statuts et le règlement intérieur.

- Composition du bureau : 1 président, 1 trésorier, 1 secrétaire au minimum pour un mandat d'une année reconductible sans limite soumis au suffrage universel.

- il est possible à tous de se porter volontaire soit pour former une liste et se présenter aux élections lors de l'assemblée générale, soit pour en rejoindre une déjà existence. Le monde associatif ne peut exister que grâce l'adhésion et la cohésion des membres mais aussi grâce à la richesse des idées du nombre.

- Est à la charge des occupants l'entretien des parcelles ce qui inclus les clôtures, les serrures, la cabane, limites extérieures des parcelles, la couverture et la mise en peinture des cabanes(dans les deux cas présent l'achat des consommables est pris en charge par le budget de l'association)

-Les dégradations liées au vandalisme sont à la charge des occupants

Pensez:

- culture à 20cm minimum des clôtures)
- Entretien des communs conformément au calendrier : à la lecture du règlement les absence devraient être facturées 4 heures de SMIC). S'y tenir
- les clôtures ne sont pas des tuteurs pour la vigne ou les cucurbitacées et autres cultures grimpantes.

Modification du règlement à venir : normage des treilles sur le devant des « cazot », circulation dans les allées et l'ouverture et fermeture du portail

Mise à jour des statuts sans objet cet année

6/ Élection du bureau

Une seule liste est présentée :

Patrick SCHNEIDER
Michel JALABERT
Jean-Claude DESIRE
Jean SANYAS

L'élection du bureau est mis au vote à bulletins secrets :

Ont voté pour 27
Ont voté contre 0
Se sont abstenus 0
Bulletin nul 1

Le bureau proposé est élu.

Le nouveau bureau se réunira prochainement pour élire le président et nommer les différents responsables.

7/ Tour de salle.

Faire apparaître les coordonnées des membres du bureau notamment pour les astreintes.

Irrégularité des horaires pour le ramassage des ordures. Monsieur le maire prend à sa charge le problème.

8/Appel à cotisation.

9/ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Patrick Schneider
Président de l'association
Les Jardins Laurentins
Original signé